

## FORMULE 8

### AVIS DE CHANGEMENT DANS LES DOCUMENTS OU LES RENSEIGNEMENTS

(Loi sur la prorogation spéciale des corporations, L.N.-B. de 1999, chap.S-12.01, par.4(5))

1 Raison sociale de la corporation Numéro de référence

---

2 Avis est donné du ou des changements suivants dans les documents ou les renseignements inclus dans la demande de la corporation pour son certificat d'autorisation : *(décrire chaque changement)*

---

---

---

---

Date

---

Signature

---

Fonction au sein de la corporation

**NOTE :** Le montant exigé en vertu du sous-alinéa 20a)(ii) de la Loi est payable lorsqu'un avis de changement dans les documents ou les renseignements est donné.